

Renseignements et inscriptions

Croix-Rouge française
IRFSS Languedoc-Roussillon

Site de MONTPELLIER-GRABELS
2 Place Henry Dunant
Quartier La Valsière
34790 GRABELS
04 67 52 47 34

Site de NIMES
2160 Chemin du Bachas
30000 NIMES
04 66 29 50 25

contact : laurence.barthe@croix-rouge.fr

Site: <http://irfss-languedoc-roussillon.croix-rouge.fr>



Adresses utiles

ASP, Délégation VAE
15 Rue Léon Walras - CS 70902
87017 LIMOGES
0810 017 710
Site : <http://vae.asp-public.fr>

DRJSCS Languedoc-Roussillon
3 avenue Charles Flahault - BP 62535
34094 MONTPELLIER CEDEX 5
Site: <http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr>

Autres formations proposées par l'IRFSS Languedoc Roussillon

FORMATIONS DIPLOMANTES

Diplôme d'Etat d'Infirmier
Diplôme d'Etat d'aide-soignant
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
Certificat de secrétaire médical et médico-social

FORMATIONS PREPARATOIRES

Concours infirmier
Concours aide-soignant
Concours auxiliaire de puériculture

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Formations destinées aux professionnels
du secteur sanitaire, médico-social et social
Formations prévention des risques
et premiers secours

demandez notre documentation

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

**DIPLOME D'ETAT
D'AIDE-SOIGNANT**

**DIPLOME D'ETAT
D'AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE**

*Toute personne engagée dans la vie active
a la possibilité de faire valider les acquis
de son expérience professionnelle en vue
de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.*

L'IRFSS Languedoc-Roussillon peut vous accompagner

Conditions à remplir pour s'engager dans une démarche de VAE

Justifier à la date du dépôt du dossier de recevabilité d'une expérience en lien avec le diplôme visé, d'au moins 3 ans, au cours des 12 dernières années, en continu ou en discontinu, salariée, non salariée ou bénévole

Etapes d'une démarche de VAE

Le dispositif de VAE visant l'obtention du DE d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture implique plusieurs étapes :

- 1 Demander le livret de recevabilité (livret 1) auprès de l'ASP *
- 2 Renseigner le livret 1
- 3 Retourner le livret 1 complété à l'ASP *
- 4 Attendre la décision de recevabilité
En cas de recevabilité de votre dossier, ce courrier est accompagné :
 - du livret de présentation des acquis (livret 2)
 - des dates de clôture de dépôt du livret 2
 - des dates de jury prévisionnelles
- 5 Rédiger le livret 2 afin de présenter les acquis de votre expérience, en relation avec les domaines de compétences du diplôme visé
- 6 Retourner le livret 2 complété à l'ASP *
- 7 Attendre la convocation pour l'entretien face au jury à la DRJSCS Languedoc-Roussillon *
Les candidats sont convoqués par courrier 15 jours avant la session de jury.
- 8 Présenter et argumenter le livret 2 face au jury

**coordonnées au verso*

Suite à cet entretien, la DRJSCS prononce :

- une validation totale (obtention du diplôme),
- une validation partielle,
- ou un refus de validation.

En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour valider les autres compétences :

- soit en se présentant à nouveau devant le jury,
- soit en suivant un cursus partiel.

L'accompagnement que propose l'IRFSS Languedoc-Roussillon

Vous avez la possibilité d'être accompagné dans votre démarche de VAE.

A réception de la notification de recevabilité de votre dossier, nous pouvons vous proposer :

un bilan de positionnement

Il permet au candidat de s'approprier le dispositif VAE et de se positionner au regard du référentiel professionnel.

Il permet aux formateurs d'évaluer les potentialités du candidat à valider les compétences attendues et d'élaborer un parcours d'accompagnement approprié.

un accompagnement personnalisé pour la rédaction du livret 2 et la préparation à l'entretien

Il constitue un appui méthodologique. Par le biais de séances individuelles et collectives, il s'agit d'aider le candidat à identifier et à valoriser ses compétences, tant à l'écrit, pour la rédaction du livret 2, qu'à l'oral, lors de l'entretien face au jury.

un module de formation de 70 heures

Il s'agit de renforcer les acquis indispensables à l'exercice professionnel et de favoriser les échanges et l'analyse de pratiques.

des séquences de remise à niveau

En fonction des besoins identifiés, il peut s'agir d'initier le candidat à l'outil informatique ou encore de lui permettre d'améliorer son expression écrite ou orale.

des mises en situations professionnelles complémentaires

Il s'agit de stages confrontant le candidat à des situations professionnelles nouvelles afin de consolider et d'enrichir sa pratique. Ces stages sont assortis de séquences d'enseignement clinique, à l'institut de formation.

un suivi post-jury VAE

En cas de validation partielle, le candidat peut être conseillé sur les démarches à envisager pour valider les compétences manquantes.

Durée et coût

Différentes combinaisons sont possibles pour répondre aux besoins du candidat.

Durée et coût sont variables en fonction de l'accompagnement choisi.

Financement

Pour toute demande de prise en charge financière, le candidat peut s'adresser :

- à l'employeur ou à l'OPCA, s'il est salarié,
- à Pole Emploi, s'il est demandeur d'emploi.